

# Visites aux patients hospitalisés pendant l'épidémie de COVID-19

## Consignes applicables jusqu'à nouvel ordre

Direction générale de l'AP-HP - 8 août 2022

Dans le contexte épidémique actuel, **l'accès aux hôpitaux** demeure spécifiquement encadré, hors cas d'urgence.

Nous savons l'importance de ces visites pour vous et vos proches. L'établissement met tout en œuvre pour les permettre dans les meilleures conditions avec la souplesse requise. Néanmoins, il est important de respecter le cadre suivant :

Afin de protéger le mieux possible les patients, les visiteurs et les professionnels, **la possibilité de rendre visite aux patients est organisée par les équipes médicales et la direction de l'hôpital, en tenant compte de chaque situation individuelle et en concertation avec les patients et leurs proches.** Les visites ont lieu dans des créneaux horaires déterminés, fixés par l'équipe soignante.

**Les visites demeurent interdites à toute personne faisant l'objet d'une obligation d'isolement ou de quarantaine, y compris en cas de retour d'un pays à risque (pays dits « rouges »).**

**Il est vivement recommandé aux personnes présentant des symptômes compatibles avec la Covid 19 (fièvre, toux, rhume, perte du goût ou de l'odorat) de ne pas se présenter à l'hôpital.**

**L'apparition de cas confirmés de COVID-19 (« clusters ») au sein d'une unité de soins peut conduire à l'interruption des visites dans l'unité,** en dehors de l'urgence et de circonstances exceptionnelles (situation de fin de vie, difficultés psychologiques majeures du patient, situation particulière d'un patient mineur, notamment), ceci jusqu'à ce que le foyer épidémique soit considéré comme contrôlé par l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'hôpital.

**Les visiteurs doivent veiller au strict respect de l'ensemble des mesures barrières** et tout particulièrement des consignes de désinfection des mains, de distanciation et de port d'un masque en continu au sein des bâtiments hospitaliers, conformément aux indications affichées à l'entrée de l'hôpital. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés à la situation et conformes à ceux recommandés par le personnel soignant.

**La circulation des visiteurs au sein de l'hôpital ainsi que leurs contacts avec d'autres personnes et les professionnels doivent être limités autant que possible.**

**Il pourra être mis fin immédiate à toute visite au cours de laquelle les visiteurs ne respectent pas les mesures barrières,** alors même qu'ils en auront été informés préalablement par

instructions orales, par voie d'affiches ou par tout autre moyen. Il sera précisé aux visiteurs concernés qu'en cas de récurrence, leur possibilité de visiter leur proche sera suspendue.

Lorsque les visites sont rendues impossibles, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe hospitalière pour vous renseigner sur les possibilités de communication avec le patient. Nous vous remercions pour votre compréhension.

**Ces consignes seront réexaminées et adaptées à nouveau en fonction de l'évolution de la situation épidémique.**

**Si vous rencontrez une quelconque difficulté, il vous est possible de contacter la personne chargée des relations avec les usagers (CRUA) de l'hôpital ou les représentants des usagers. Vous trouverez leurs coordonnées sur notre site internet ou par voie d'affichage au sein de l'hôpital.**